

Image not found or type unknown



## contrat Maaf tiers plus et indemnisation

Par **electronlibre**, le **06/08/2011** à **11:04**

bonjour,

J'ai eu un AVP en voiture en allant travailler; Mon assureur est intervenu pour l'assistance au véhicule uniquement, et me dit que mon assurance conducteur ne marche pas dans le cas d'un AT; Donc aucune indemnisation matérielle ni financière malgré la perte d'une de mes mains; Pourtant, il exécute ma responsabilité entière et après 25 ans de permis sans accident et bonus bon conducteur à vie, il me met un malus qui me fait revenir au statut jeune conducteur et ma cotisation annuelle est conséquente! comment se fait-il que je perde tout alors qu'il n'est intervenu pour rien???